

Au sommaire,

1/ Congrès Confédéral.

2/ Rencontre avec le nouveau ministre.

3/ Salaires : la seule solution, c'est l'augmentation.

4/ Mathématiques, ce n'est qu'une option.

5/ Pourquoi un rapport sur les agrégés ?

6/ AED à quand le CDI ?

1/ Congrès Confédéral.

Frédéric Souillot a été élu comme secrétaire général de la CONFEDERATION GENERALE du TRAVAIL-FORCE OUVRIERE à l'issue des travaux du congrès confédéral.

Sur RTL, Frédéric Souillot a déclaré, concernant la réforme des retraites :

"Si c'est la mère des réformes, pour nous cela deviendra la mère des batailles".

Vous trouverez ici quelques extraits filmés :

- l'intervention de [Clément Pouillet](#), secrétaire général de la FNEC FP-FO,
- l'intervention d'[Edith Bouratchik](#), secrétaire générale du SNFOLC,
- l'intervention de [Guillaume Maës](#), secrétaire départemental du SNFOLC 59
- [le résultat des élections des instances.](#)

2/ Le ministre change mais pas la feuille de route.

Une délégation de la FNEC-FP-FO a été reçue mardi 24 mai par le nouveau ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye. FO a porté les revendications sur les postes, les concours, les salaires, et les réformes du bac, du lycée et de Parcoursup.

Concernant la réforme du lycée, le ministre a déclaré qu'il ne reviendrait pas au « bon vieux bac » car il y a des acquis dans les réformes... Pour les salaires, il faut attendre la loi de finance. Il n'a pas souhaité clarifier les annonces du président Macron sur le fait de conditionner tout ou partie de la revalorisation à des tâches supplémentaires.



POUR LE DÉPART RUE DE GRENNELLE
LE MINISTRE ENCORE AUX PLATINES

S'agissant des postes, pour le ministre, un concours exceptionnel est impossible à mettre en œuvre. « Il y a d'autres alternatives ». Il estime que : « Nous allons y arriver, grâce à l'engagement de tous... » Comment et à quel prix pour les personnels ?

Le ministre s'inscrit dans la continuité du ministre Blanquer et des annonces du président Macron. Il est clair qu'il ne veut pas des mesures qui s'imposent, en particulier le recrutement en urgence de personnels sous statut. Il n'en veut pas, car ce n'est pas le programme du président Macron.

Pour en savoir plus tu peux lire [le communiqué de la FNEC FP-FO](#).

Tu trouveras aussi ici : [un courrier intersyndical de la fonction publique adressé au président et à la première ministre](#), et [un courrier intersyndical Éducation Nationale adressé à la première ministre](#).

REFORMES BLANQUER
FAÇON N'DIAYE



3/ Salaires, la seule solution c'est l'augmentation !

Le constat est sans appel : entre mars 2021 et mars 2022, le prix du gasoil a augmenté de 42 %, de + 70 % pour le fioul domestique, de + 100 % dans certains contrats de gaz naturel. Les charges locatives, y compris pour les HLM, explosent pour répercuter les coûts liés au chauffage collectif. La hausse des prix de l'énergie entraîne dans son sillage les prix de l'alimentaire et en particulier ceux des produits de première nécessité tels que les produits frais mais aussi les pâtes (+ 16%), la farine (+ 11%), l'huile (+ 25%), etc.

Le projet de loi de finances rectificative prévu avant l'été sur lequel planche le gouvernement prévoit un « *chèque alimentaire* » de 50 à 60 € pour les bénéficiaires des minima sociaux. La ristourne de 18 centimes pour les carburants, qui ne compense en rien l'explosion des prix, pourrait être poursuivie mais ... seulement pour *les « gros rouleurs »*. Le gouvernement évoque aussi la possibilité d'indexer « *exceptionnellement les pensions de retraites de base* » sur l'inflation au 1er juillet avec un ordre de grandeur de 4 %.

Toutes ces mesures sont dérisoires et ne répondent en rien aux revendications exprimées, notamment à l'occasion du 1er mai.

Le 15 avril, le président Macron a annoncé avant « l'été [...] une réforme complète des grilles

et de l'organisation de la fonction publique ». Envolée la promesse faite sur Twitter le 14 mars par la ministre Montchalin de la Fonction Publique de « dégeler » la valeur du point d'indice ! Au contraire, il s'agit de remettre en cause les grilles d'avancement d'échelon, au profit d'un système qui « traduit davantage l'expérience acquise et ne soit pas le simple reflet de l'ancienneté ».



De fait, la prime d'attractivité (« prime Grenelle » sur les fiches de paye) ouvre surtout la voie à une nouvelle augmentation des obligations de service et du temps de travail des personnels. En aucun cas cette prime ne peut s'assimiler à une augmentation de salaire. De même pour la participation à la protection sociale complémentaire (PSC) de 15 euros, véritable cheval de Troie contre le Sécurité Sociale car finalement, les personnels en seront de leur poche.

Avec la cgt-FO et la FNEC FP-FO, le SNFOLC exige l'ouverture immédiate de négociations salariales pour la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 25% pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat. [Vous pouvez voir ici le communiqué du SNFOLC.](#)

4/ Réforme du lycée : les mathématiques restent une option pour le gouvernement.

D'après le président, les mathématiques au lycée seraient optionnelles l'année prochaine. En effet, comment faire à la rentrée prochaine alors qu'aucune heure n'a été prévue et que le CAPES de mathématiques ne fait pas le plein ? Le président et le ministre à Marseille ne reviennent toujours pas sur la réforme du lycée et du baccalauréat qui est un véritable désastre pour les personnels et les élèves.



La FNEC FP-FO revendique toujours :

- l'abrogation de la réforme du lycée ;
- le rétablissement des épreuves nationales terminales et anonymes pour que le baccalauréat retrouve sa valeur nationale et redevienne le 1er grade universitaire ;
- la suppression du contrôle continu, inégalitaire et facteur de pressions sur les personnels et les élèves.

Tu peux en savoir plus en lisant [le communiqué du SNFOLC « LES MATHÉMATIQUES DANS LE TRONC COMMUN, VRAIMENT ? »](#)

5/ Pourquoi un rapport sur les agrégés ?

L'Inspection générale a été chargée de rédiger un rapport sur les missions des professeurs agrégés. Pour ce faire, cette « mission » s'est rendue dans cinq académies et a rencontré une foule de personnels. Lorsqu'elle a rencontré l'objet de sa mission, les agrégés, elle s'est heurtée, à juste titre, à l'opposition résolue de ces derniers. C'est dans ce cadre que le SNFOLC a été auditionné le 25 mai. **Au lieu de développer « un sentiment », comme demandé, sur la différence entre les certifiés et les agrégés, la délégation du SNFOLC a répondu en défendant les revendications des personnels.**

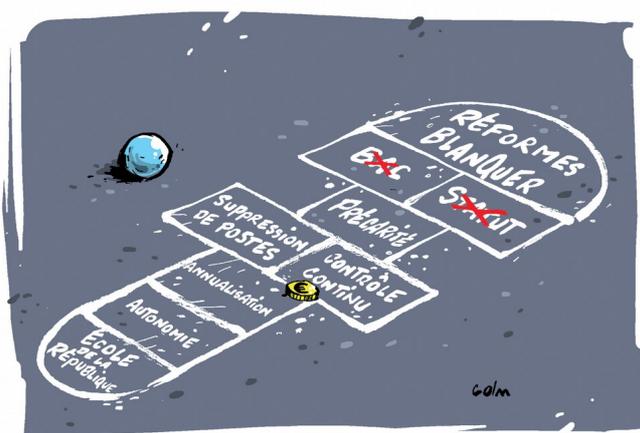
Le SNFOLC a indiqué lors de cet entretien qu'il s'agissait de nous « vendre » le programme de la Cour des comptes en remettant en cause les statuts particuliers.

En sortant de cette audience, nous avons le sentiment que nous allons :

- vers une pénalisation des professeurs agrégés en collège,
- vers un transfert à l'université des professeurs agrégés enseignant en STS et en CPGE,
- vers un alourdissement des missions des agrégés.

Il y a donc une menace réelle contre les agrégés. À travers cette mission, il s'agit bien de répondre à la commande du président E. Macron de différencier les missions, les salaires, les horaires en fonction des objectifs de chaque établissement devenu autonome.

Pour en savoir plus, tu peux lire [le communiqué du SNFOLC](#).

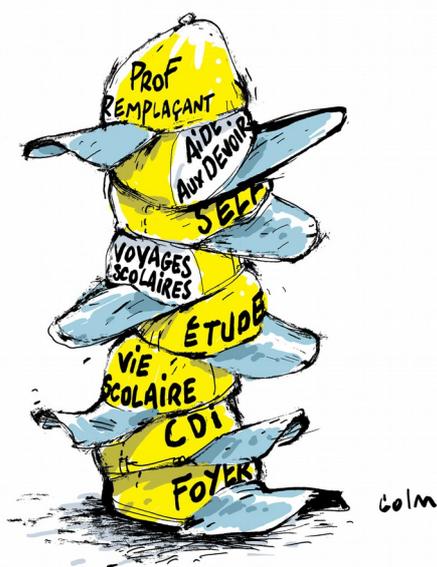


COUR DES COMPTES

6/ AED, à quand le CDI ?

A nouveau FO lors du CTM du 8 juin a demandé la sortie rapide du décret permettant la cdsiation des AED. Si le ministère assure que c'est en cours, pour autant rien n'est fait pour l'instant ! FO a demandé la sortie rapide d'une circulaire permettant de garantir aux AED en fin de droit de rester AED et d'avoir un renouvellement de contrat pour garantir leur cdsiation. Le ministère se réfugie

derrière sa rencontre avec les secrétaires généraux des académies et sa future rencontre avec les recteurs. Pour FO, ce n'est pas suffisant, il faut des garanties ! Le projet de décret est en cours de rédaction et il doit être examiné au cabinet du ministre de l'Education nationale. Il serait examiné aux CTM du 28 juin ou du 6 juillet. FO va à nouveau s'adresser au ministre pour qu'aucun personnels ne subissent les conséquences de l'incurie du ministère. Les AED doivent connaître dès aujourd'hui de quoi demain sera fait !



LA CASQUETTE DE L'AED

Tu peux lire ici [le communiqué du SNFOLC](#).

Le secrétariat de la section départementale du nord



SNFOLC

03 20 52 49 18 / 07 86 12 16 62

<http://www.snfolc59.fr/>

254 Boulevard de L'usine CS 90022

59045 Lille Cedex